

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en Med-4

Année universitaire 2019-2020

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an. Un examen sur tablettes en deux parties : janvier et mai pour la première session et une session de rattrapage en août-septembre. L'examen oral a lieu en mai et le rattrapage au mois d'août-septembre. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure, c'est-à-dire en Med-5, dès lors qu'il a validé toutes les unités d'enseignement (UE) ou s'il lui reste une seule UE non validée (comprenant UE, ECL, LCA ou oral). Ainsi une seule dette est tolérée pour le passage en année supérieure. Dans ce cas, il se présente à l'examen de cette dette avec les primants de Med-4 de l'année universitaire suivante.

En revanche, les stages et les gardes de Med-4 doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure.

Souveraineté du jury : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.

Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

II. CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

1. Première session :

Session de janvier 2020 :

Examens Partiels sur tablettes sur les matières enseignées lors de la 1^{ère} période d'enseignements :

- UE Médecine Cardiovasculaire-Chirurgie Cardiovasculaire
- UE Endocrinologie-Nutrition
- UE Gynécologie-Obstétrique
- UE Neurologie-Neurochirurgie

Session de mai 2020 :

Examens Partiels sur tablettes sur les matières enseignées lors de la 2^{nde} période d'enseignements :

- UE Pneumologie-Chirurgie Thoracique
- UE Urologie-Néphrologie
- UE Orthopédie-Rhumatologie
- UE Gastroentérologie-Chirurgie Digestive
- UE Lecture Critique d'Article

Examen Oral. Cet examen aura lieu au mois d'avril-mai 2020. L'épreuve orale portera sur les questions du livret de l'oral séparées en épreuve de connaissance et épreuve de compétence.

2. Seconde session (Session de rattrapage) :

Session d'août-septembre 2020.

Épreuves de rattrapage sur tablettes. Les épreuves au mois d'août-septembre auront des modalités similaires à celles de la première session, à l'exception des pénalités pour absentéisme aux ED qui ne rentrent pas dans le calcul des notes.

Examen oral de rattrapage : Cet examen de rattrapage portera également sur les questions du livret de l'oral (connaissances et compétences).

III. MODALITÉS DE VALIDATION DE MED-4

1. Examens sur tablettes :

- **8 UE cliniques**

Chacune des 8 UE théoriques fait l'objet d'un **examen sur tablette** calqué sur la docimologie de l'examen national classant en accord avec la réforme de l'ECNi. Chaque épreuve d'UE porte sur **trois dossiers progressifs** (DP) et **15 Questions isolées** (QI). Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et diagnostiques concernant une ou plusieurs pathologies associées. Ces dossiers pourront comporter de **10 à 15 questions** permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique
2. tester les connaissances physiopathologiques
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique
4. prendre en compte la dimension médico-légale
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE. Ils peuvent porter sur tout ou partie des deux disciplines associées dans l'UE, ils sont revus par le bureau des examens. Les coefficients appliqués seront les suivants : 75% de la note finale de l'UE pour les DP, et 25% pour les QI.

Dans un système d'**unités d'enseignement capitalisables** (UE), chaque unité d'enseignement est validée par une note égale ou supérieure à 10/20, tenant compte d'une pondération selon l'absentéisme aux enseignements dirigés qui sont obligatoires.

Ainsi, la validation d'une UE requiert une note moyenne de 10/20 prenant en compte les trois DP et les 15 QI correspondant à l'UE. Une note < 06/20 à l'un ou l'autre des trois dossiers (note éliminatoire) entraîne l'ajournement à l'UE. Il n'y a pas de note éliminatoire pour les QI.

En cas d'ajournement, l'étudiant passe l'épreuve de rattrapage de l'UE d'août-septembre 2020 selon les mêmes modalités c'est-à-dire trois DP et 15 QI laissés au libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE qui peuvent porter à nouveau sur tout ou partie des deux disciplines associées dans l'UE. Lors de la session de rattrapage d'août-septembre 2020, la validation d'une UE suit les mêmes règles qu'en 1^{ère} session à l'exception de l'absentéisme aux ED qui ne rentre pas dans le calcul.

Une seule dette (UE, ECL, LCA ou oral) est possible pour le passage en Med-5.

Cas des étudiants redoublant le MED-4: ils garderont l'acquis des UE pour lesquelles ils ont été reçus l'année précédente selon le principe de la capitalisation. Ils repasseront leurs épreuves non capitalisées selon les mêmes modalités que les étudiants primants, c'est-à-dire une épreuve sur tablette incluant DP et QI. Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit et oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais.

- **LCA (lecture critique d'article)**

L'objectif de cette épreuve est d'amener les étudiants à lire de manière critique et à analyser le contenu d'un article, en vue de leur autoformation actuelle et future. L'épreuve comportera **deux articles dont au moins un en anglais et incluant possiblement un résumé**. Chaque article fera l'objet d'une épreuve sur tablettes pouvant compter jusqu'à **12 questions**. L'article sera remis sous format papier.

La validation de cette épreuve nécessite une note ³ 10/20, chaque article compte pour la moitié de la note.

Il n'y a pas de note éliminatoire applicable à chaque article, seule la moyenne générale est requise, tenant compte d'une pondération selon l'absentéisme aux enseignements dirigés qui sont obligatoires

2. Examen oral

Il sera organisé en deux parties : une partie évaluation des connaissances et une partie évaluation des compétences. L'étudiant tirera au sort deux sujets parmi une liste de 120 sujets de connaissances détaillés dans le livret de l'oral et sera interrogé sur celui des deux sujets ayant sa préférence.. Pour l'épreuve de compétences, un sujet décrit dans le livret de l'oral lui sera imposé. Cet oral se déroulera en avril-mai 2020. Les 2 parties de l'épreuve seront évaluées par 2 jurys distincts composés chacun de 2 membres dont au moins 1 PUPH ou MCU-PH. Il inclura 20 mn de préparation et deux fois 10 mn d'évaluation. La validation de cette épreuve est obligatoire pour le passage de Med-4 à Med-5 et nécessite une note ³ 10/20. Chacune de deux parties de l'épreuve compte pour 50% de cette note, il n'y a pas de note éliminatoire pour aucune des 2 parties de l'épreuve.

3. Enseignements Dirigés :

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée, certificat médical ou cas de force majeure, **avant la fin de chaque période d'enseignement (10/11/19 pour la première période, 16/02/2020 pour la seconde période et 12/04/20 pour la troisième période)**.

Passé ce délai, aucun justificatif ne sera accepté par le Service Scolarité.

La note de chaque UE sera pondérée en fonction de l'absentéisme aux ED (toutes disciplines concernées, LCA comprise) selon le barème suivant :

- une seule absence non justifiée est autorisée pour la première période d'enseignement (du 20 septembre au 09 novembre 2019) et une seule pour les seconde et troisième périodes d'enseignement (du 13 janvier au 11 avril 2020).

- A compter de la seconde absence injustifiée par période d'enseignement précisée- ci-dessus, une pénalité d'un demi-point sur 20 sera appliquée à la note de l'UE correspondante (réduction maximale limitée à 1,5 points sur 20 par UE en cas d'absences multiples).

N.B. Cette pondération n'est applicable qu'à la 1^{ère} session des primants.

4. Stages hospitaliers et gardes :

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-4 est conditionnée par la validation individuelle des 1^e et 2^{ème} stages de Med-4. Une moyenne (calculée à partir des deux notes de stage) égale ou supérieure à 10 est également nécessaire pour la validation de cette UE.

De manière générale **un stage s'effectue à temps plein sur une période allant de 6 à 7 semaines, la durée des stages est précisée dans le livret des stages**. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. Si un étudiant obtient une moyenne inférieure à 10, la note de son 3^{ème} stage sera alors prise en compte pour son passage en année supérieure à la session de septembre. Le passage en année supérieure est conditionné par la validation de l'UE « Stages Hospitaliers ». Il est rappelé que les étudiants doivent valider **36 mois de stage sur la totalité de la FASM des études médicales (Med-4, Med-5 et Med-6)**.

Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'UE « Stages hospitaliers-gardes », et recommence intégralement son année de stage et les gardes correspondantes. Par conséquent ce total de 36 mois est augmenté de 12 mois supplémentaires par année redoublée.

L'arrêté du 17 juin 2013 stipule que **lors des 3 années de FASM** (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins **25 gardes (davantage en cas de redoublement)**. A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-4 est de 9. Compte tenu du décalage entre leur réalisation et les dates de délibération du jury seules 3 gardes au minimum effectuées pendant la seconde période de stage (janvier à mars 2020) devront être justifiées auprès de la scolarité. Le passage en Med-5 est conditionné par la validation de ces **3 gardes**. La réalisation des 6 gardes restantes sera examinée de façon différée par le jury de Med-5.

5. Enseignements de choix libre :

Cf Enseignements de choix libre (2019-2020) sur le site web de la Faculté

La validation de l'enseignement s'obtient par la moyenne des deux ECL.

Si à l'issue de la 2nde session, cet enseignement n'est pas validé, vous devrez repasser les 2 ECL l'année suivante (même si l'un des 2 ECL présente une note ≥ 10). L'absence de validation de l'ECL constitue une dette pour le passage dans l'année supérieure au même titre que les autres enseignements et donc une cause potentielle de redoublement.

6. Choix des conférences (pour le Med-4 et pour le Med-5) et classements de promotion :

Dès l'année de Med-4 des conférences préparatoires sont mises en place pour former les étudiants à l'iECN. . Ces conférences démarreront à partir de **février 2020**. Pour organiser l'inscription à ces conférences, un **classement de la promotion** sera effectué à partir des notes facultaires du premier quadrimestre de janvier comme critère de sélection (moyenne faite sur les 4 UE: Cardiovasculaire, Neurologie-Neurochirurgie, Gynécologie-Obstétrique et Endocrinologie-Nutrition). Les étudiants feront ensuite leur choix par logiciel en fonction de leur rang de classement.

Un second classement sera effectué en juin 2020 à partir des notes des 8 UE cliniques et de la LCA, reprenant celles du premier quadrimestre déjà citées auxquelles s'ajouteront les 4 UE cliniques du second quadrimestre (Appareil digestif, Appareil Locomoteur, Uro-Néphrologie et Pneumo-chirurgie thoracique) et la LCA. Les étudiants feront ensuite leur choix à l'aide d'un logiciel en fonction de leur rang de classement pour leurs conférences de Med-5.

Pour ces 2 classements, le jury n'aura pas délibéré préalablement. Le classement de promotion se fera à chaque fois à partir des notes provisoires non validées par le jury. **Aucune note ne sera affichée ni communiquée. Seuls les étudiants ayant choisi de suivre des conférences connaîtront leur rang dans ce classement.**

En addition à ces deux classements, deux autres classements seront proposés prenant en compte **TOUS les étudiants**. Un **classement de fin de premier quadrimestre** et un **classement final** seront effectués en prenant en compte respectivement les 4 UE du premier quadrimestre puis les 8 UE cliniques et la LCA. Ces classements s'appuieront sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération**. Le rang de classement de chaque étudiant lui sera communiqué sur l'ENT en même temps que ses résultats personnels.

Pour les redoublants et triplants ayant capitalisé l'une ou plusieurs de ces UE les années antérieures : les notes qui seront prises en compte seront celles validées par le jury ayant conduit à la capitalisation. En d'autres termes on utilisera les meilleures notes disponibles ayant permis d'être antérieurement reçu à l'UE considérée, le cas échéant complétées par les notes des UE non antérieurement validées repassées en janvier ou mai 2020 selon la situation propre à chaque étudiant.

7. Séminaires : Présence Obligatoire

1^{ère} période de septembre à décembre 2019 :

- Conférence de méthodologie

UE Gynécologie

- Séminaire 1: Introduction à la gynécologie
- Séminaire 2: Introduction à l'obstétrique
- Séminaire 3: Révision

UE Cardiovasculaire

- Séminaire 1: ECG
- Séminaire 2: Révision

UE Neurologie-Neurochirurgie

- Séminaire de neurologie

UE LCA

- Séminaire LCA
- Séminaire LCA

2^{ème} et 3^{ème} période de janvier à avril 2020 :

- Séminaire de Médecine générale

UE Pneumologie-Chirurgie Thoracique

- Séminaire de pneumologie

UE Urologie-Néphrologie

- Séminaire Néphrologie : Insuffisance rénale aiguë, ionogramme et Insuffisance rénale chronique, glomérulonéphrites chronique
- Séminaire Urologie : Rappels anatomiques, physiologie, pharmacologie

UE Gastroentérologie-Chirurgie Digestive

- Séminaire 1 : Foie
- Séminaire 2 : Tube Digestif

UE LCA

- Séminaire LCA

8. Enseignement de radioprotection

Un module d'apprentissage est obligatoire en radioprotection. Cet apprentissage est indispensable pour pouvoir approcher des sources de rayonnements ionisants au cours de vos stages. Il est disponible avec le lien suivant :

<https://moodle.univ-lille.fr/enrol/index.php?id=9073>

MODALITES EXAMENS MED 4

<i>Unité d'Enseignement</i>	<i>Période</i>	<i>Type d'examen</i>	<i>Durée</i>	<i>Points</i>
« Médecine Cardiovasculaire- Chirurgie cardiovasculaire »	Janvier 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
«Neurologie- Neurochirurgie »	Janvier 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Gynécologie- Obstétrique »	Janvier 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Endocrinologie- Nutrition »	Janvier 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Pneumologie- Chirurgie Thoracique »	Mai 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Traumatologie Orthopédie- Rhumatologie»	Mai 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Gastroentérologie- Chirurgie Digestive »	Mai 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
« Urologie- Néphrologie »	Mai 2020	3 Dossiers progressifs 15 QI	2h	/20 pts°
°LA VALIDATION DE CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT SERA OBTENUE PAR LA MOYENNE DE <u>10/20</u> . °NOTE ELIMINATOIRE INFERIEURE A <u>06/20</u> POUR CHAQUE DP AUX DEUX SESSIONS.				
« Oral »	Avril - Mai 2020	Connaissances Compétences	20 minutes de préparation 2 x 10 minutes devant 2 jurys	/20 pts
« LCA »	Mai - Juin 2020	2 Articles : 10 à 12 questions par article, (un article en anglais)	3h	/20 pts
Stages hospitaliers et gardes	4 STAGES et 3 GARDES OBLIGATOIRES	Feuille d'évaluation de fin de stage + Attestation de gardes		/20 pts
ECL	A la fin de l'enseignement ou mai-juin 2020	Validation par un contrôle continu/examen ou autre		/20 pts

Les « Stages hospitaliers et les gardes » doivent obligatoirement être validés pour le passage en année supérieure.

Bureau des examens

Règlement des examens sur tablettes

Il est IMPERATIF que vous vous présentiez devant votre salle, 30 minutes avant l'horaire de démarrage de l'examen.

La fermeture des portes s'effectuera 10 minutes avant le démarrage.

AUCUN RETARDATEUR NE SERA ACCEPTÉ.

La répartition par salle est disponible préalablement sur Moodle.

Vous devez vérifier que vous êtes bien sur les listes.

Les recommandations seront déposées sur votre table le 1^{er} jour des examens, merci d'en prendre à nouveau connaissance.

TOUT ETUDIANT PRIS EN FLAGRANT DELIT DE FRAUDE OU QUI TENTERA UN DEVERROUILLAGE DE L'IPAD SERA TRADUIT EN CONSEIL DE DISCIPLINE LA SANCTION PEUT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DEFINITIVE DES FACULTES

article 22 du décret n° 92-617 du 13 juillet 1992

Vous devez avoir votre carte d'étudiant ou une pièce d'identité sur vous.

Aucune nourriture ou boisson ne doit être déposée sur votre table. Les bouteilles d'eau sont autorisées au sol.

RAPPEL :

Les téléphones portables doivent être ETEINTS avant l'entrée en salle d'examen. Ils seront placés, ainsi que **tous vos appareils électroniques ou documents, dans vos sacs, cartables ou porte-documents** qui, FERMES, seront déposés près du bureau des surveillants ou au fond de la salle.

TOUT ETUDIANT PORTEUR D'UN TELEPHONE PORTABLE OU APPAREIL ELECTRONIQUE EST SUSPECT DE FRAUDE.

Vous devez avoir connaissance de votre identifiant et mot de passe LILLE. Dans le cas contraire, vous ne pourrez accéder à la plateforme des examens.

A la fin de l'épreuve, assurez-vous que l'IPAD sur lequel vous avez composé est bien sur votre table.

VOUS NE SEREZ AUTORISÉ(E) À QUITTER LA SALLE QU'AU SIGNAL DU RESPONSABLE DES EXAMENS.

LA SORTIE SE FERA RANGÉE PAR RANGÉE.

Le Vice-Doyen

Professeur Dominique LACROIX

Aménagement des études

Si vous êtes concerné(e) par l'une des situations suivantes :

Etudiant en situation de handicap

Service civique

Engagement citoyen et associatif

Etudiant sportif de haut niveau

Etudiant artiste de haut niveau

Aménagements destinés aux étudiants réfugiés ou demandeurs d'asile

Etudiant salarié

Étudiante enceinte

Étudiant.e chargé.e. de famille

Étudiant.e engagé.e dans plusieurs cursus

Étudiant.e inscrit.e dans des formations à distance

Étudiant.e inscrit.e à l'Association Sportive de l'Université de Lille

Etudiants bénéficiant du statut national étudiant-entrepreneur (délivré par le MESR)

Merci de vous rendre sur le lien ci-dessous pour avoir de plus amples informations :

<https://www.univ-lille.fr/etudes/amenagements-des-etudes/>

Aménagement des examens

Les étudiants ayant un dossier médical nécessitant un aménagement du temps de composition aux examens (« tiers-temps » ou « décompte-temps ») ou des moyens spécifiques doivent finaliser leur demande **avant le 15 novembre 2019** auprès du **BVEH** Courriel: bveh.chr-sante@univ-lille.fr

Au-delà de cette date, aucun aménagement ne sera possible.